

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

| | | | |
|---|-----------------------------|--|-------------------------------------|
| Nom de l'exploitant Ludivine Mairet | Numéro de permis 2019507 | Date d'inspection Le 28 novembre 2024 | |
| Nom de l'établissement Garderie Les Chatounets | | Numéro de téléphone (506) 204-8909 | |
| Adresse 10 Massey Avenue Moncton NB E1A 3C6 | | | |
| Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Roxanne Benoit | | Titre du poste Inspecteur/Inspectrice | |
| Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives | Règlement | Date limite pour être conforme | Date d'attestation de la conformité |

Commentaires généraux

L'inspecteur arrive sur les lieux et les enfants jouent des jeux libres à l'extérieur. À l'intérieur, les enfants, ont joués un jeu "floor is Lava".

Des interactions positives ont été observées entre l'exploitante et les enfants telles que : se mettre à leur niveau et interagir dans le jeu.

L'inspecteur n'a pas observer l'ombrage à l'extérieur. Cet élément sera vérifié à un temps ultérieur.

Le ratio est respecté durant l'inspection.

original signé par
Roxanne Benoit

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 28 novembre 2024

Date

original signé par
Ludivine Mairet

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 28 novembre 2024

Date